

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusés : Dominique PARISCOAT ; Guy CONNAN ; Yannick ECHEVEST

Départs de Yvon LE MOIGNE et Vincent CLEC'H à 12h de Claudine GUILLOU à 12h20 (points d'informations)



DELBU2021-03-040

CONVENTION 2021 LTC D'UTILISATION DES DECHETERIES DE PLOUNEVEZ-MOEDÉC ET BÉGARD

L'ex communauté de Communes de Belle-Isle-en-Terre conventionnait avec Lannion-Trégor Communauté LTC permettant aux habitants de ce secteur d'utiliser la déchèterie de Plounevez-Moëdec. Cette convention a été reprise à la création de l'agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 (dissolution du SMICTOM et intégration de la déchèterie de Bégard à l'agglomération), une convention est également nécessaire permettant aux habitants des communes rattachées à LTC (anciennement Centre Trégor) la possibilité de continuer à fréquenter la déchèterie de Bégard. (Berhet, Caouennec, Cavan, Coatacorn, Mantallot, Pluzunet, Prat, Quemperven, Tonquédec)

Cette convention, établie pour l'année 2021, détaille les coûts de fonctionnement et les pourcentages de refacturation :

	Coût de fonctionnement 2020 (atténuations comprises)	Refacturation
LTC Déchèterie de Plounevez Moëdec	104 050 €	28 % des frais de fonctionnement Soit 29 134 €
Guingamp-Paimpol Agglomération déchèterie de Bégard	516 738 €	30,4 % des frais de fonctionnement soit 157 088 €

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- **D'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation des déchèteries de Plounevez-Moëdec et Bégard.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

